

DOSSIER D'INSCRIPTION

AUX ACCUEILS PERISCOLAIRES

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AGLY-FENOUILLEDES

ALSH DES MERCREDIS - ALAE - RESTAURATION SCOLAIRE

Nom de l'enfant :			
Prénom :			
Date de naissance :			
Lieu de naissance :			
Sexe:	□fille	□garçon	
Adresse :			
Code Postal :			
Ville :			
Etablissement Scolaire Fré	equenté :		
Classe :			
Destance des Estates			

L'inscription sera étudiée en fonction des places disponibles.

Liste des pièces à fournir obligatoirement (1 dossier par enfant)

- 1 Dossier d'inscription pré rempli (à corriger, compléter et signer);
- 2 Attestation d'assurance Responsabilité Civile et Garantie Individuelle Accident (à remettre au plus tard le 11 Septembre 2020);
- 3 Copie du carnet de santé de l'enfant avec les vaccins à jour ;
- 4 Tout document justifiant d'une situation particulière (garde de l'enfant, PAI...);
- 5 Planning d'inscription:
 - mensuel de l'**ALAE du matin et/ou du soir** (sauf pour les enfants inscrits régulièrement à l'ALAE et dont les parents /représentants ont opté pour le mode de paiement par prélèvement automatique).
 - mensuel de la **Restauration Scolaire** (sauf pour les enfants inscrits régulièrement à la cantine et dont les parents /représentants ont opté pour le mode de paiement par prélèvement automatique).
 - inter vacances pour l'ALSH des Mercredis (sauf pour les enfants inscrits à l'année à l'ALSH
 pour un MEME TYPE D'ACCUEIL et dont les parents /représentants ont opté pour le mode de paiement par prélèvement automatique).
- 6 Mandat Prélèvement SEPA + RIB



Le dossier complet devra être remis en main propre :

- Auprès du Responsable de chaque site <u>AU PLUS TARD LE</u> 26 Juin 2020.
- Au secrétariat de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes pendant les jours et heures habituels d'ouverture, AU PLUS TARD LE 03 JUILLET 2020.
- Au secrétariat de la Mairie de Latour de France, UNIQUEMENT POUR LES ELEVES FREQUENTANT L'ECOLE DE LATOUR DE FRANCE, AU PLUS TARD LE 03 JUILLET 2020.

Tout dossier incomplet sera retourné et l'enfant ne pourra être accueilli.

Un courrier ou un mail de confirmation vous sera envoyé.

I - FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2020

Enfant : «Nom_prénom_de_linscrit»

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles pendant les activités ou séjours organisés par le Service Enfance Jeunesse. Elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

1 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

ENFANTS NES AVANT LE 1ER JANVIER 2018

VACCINS	OUI	NON	DATES DES	VACCINS RECOMMANDES	DATES
OBLIGATOIRES	001	NON	DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDES	DAILS
Diphtérie				Coqueluches	
Tétanos				Hépatite B	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-	
1 Ollottiyelile				Rougeole	
Ou DT Polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq				BCG	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION.

Attention le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

ENFANTS NES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2018

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS
Diphtérie				Méningocoque C			
Tétanos				Pneumocoque			
Poliomyélite				Rubéole			
Coqueluche				Oreillons			
Haemophilus Influenzae B				Rougeole			
Hépatite B				Vaccin recommandé : BCG			

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES, JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION.

Attention le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

2 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES ALLERGIES ET LES MALADIES SUIVANTES ? **ALLERGIES: ASTHME** oui □ non□ **ALIMENTAIRES** oui □ non□ **MEDICAMENTEUSES** oui □ non□ AUTRES (animaux, plantes, pollen) oui □ non□ Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir (si automédication, le signaler). SI LE MINEUR A DES PROBLEMES DE SANTE (ALLERGIES ALIMENTAIRES, ASTHME ...) QUI NECESSITENT DES TRAITEMENTS PARTICULIERS, LA FAMILLE DOIT FAIRE UNE DEMANDE DE PROJET D'ACCUEIL ÎNDIVIDUALISE (P.A.I.) AUPRES DE L'ECOLE. Le mineur présente-t-il un problème de santé particulier qui nécessite la transmission d'informations médicales (informations sous pli cacheté), des précautions à prendre et des éventuels soins à apporter ? □oui □non L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ? Rubéole Varicelle **Angine** Rhumatisme Scarlatine Articulaire aigu oui non oui non oui non oui non oui non Coqueluche Otite Rougeole Oreillons oui non oui oui non oui non non **3 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :** Port de lunettes, de lentilles, d'appareils dentaires ou auditifs, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne :

Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes – 14 rue de Lesquerde – 66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET Tél : 04.68.59.20.13 Fax : 04.68.59.20.12. contact@cc-aglyfenouilledes.fr

Tél Portable :

4 - RESPONSABLE DU MINEUR :

-él Travail :
Nom et Tél du Médecin Traitant (facultatif) :
N° Sécurité Sociale (dont dépend l'enfant) (Obligatoire) :
le déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. l'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas, échéant, toutes mesures (traitement médical nospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.
Date :
Signature du responsable légal :

II - FICHE FAMILIALE DE RENSEIGNEMENTS

A - FOYER DE L'ENFANT

Parent ou Représentant(e) 1	Parent ou Représentant(e) 2
Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus□	Autorité parentale sur l'enfant ci-dessus□
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Situation familiale (*)	Situation familiale (*)
Adresse	Adresse
Tél. fixe	Tél. fixe
Tél. portable	Tél. portable
Courriel	Courriel
Profession	Profession
Nom employeur	Nom employeur
Tél. travail	Tél. travail
B - RENSEIGNEMENTS ALLOCATAIRES	
Nom du Représentant :	
Régime allocataire :	
□CAF □MSA □Autre	
N° allocataire :	
Quotient Familial:€	
(Pour la MSA, merci de fournir l'ATTESTATION DE	QUOTIENT FAMILIAL établie par cet organisme)
En cas de séparation, adresse où réside l'enfant :	
Garde alternée : Précisions à apporter :	□NON

(*) célibataire, concubin(e), marié(e), pacsé e), vie maritale, séparé(e), divorcé(e), veuf/veuve

C - ENTOURAGE FAMILIAL

LISTE DES PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE ET/OU DANS L'IMPOSSIBILITE DE JOINDRE LES PARENTS :

Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse	Adresse
Tél. fixe:	Tél. fixe :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél. professionnel :	Tél. professionnel :
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Adresse	Adresse
Tél. fixe:	Tél. fixe :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél. professionnel :	Tél. professionnel :

III - FICHE D'INSCRIPTION - DE DECLARATIONS et D'AUTORISATIONS

Les renseignements précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

gly-
eture
ueils
elle
ve.
utre des port née

🕝 autorisons notre enfant à p	partir seul le soir :	
❖ à la fin de l'ALAE de	u Soir : à h	
LUNDI□	MARDI□ JEUDI□ VENDR	EDI□
❖ à la fin de l'ALSH de	es Mercredis : à h	····
Seuls les élèves des clo	usses élémentaires sont autorisés	à rentrer de façon autonome !
- DECLEMENT DEC EACT	UDES ANTERIEURES EST OF	NICATOIRE AVANT TOUT
: REGLEMENT DES FACT	URES ANTERIEURES EST OI	SLIGATOIRE AVANT TOUT
ISCRIPTION. AUCUNE A	DMISSION N'EST POSSIBL	E EN CAS DE D ETTES.
Nous certifions sur l'honne demande.	ur l'exactitude de tous les renseiç	gnements figurant sur la présente
Fait à	, le	
« lu et approuvé » A écrire de manière manuscrite Parent Ou Representant(e) 1	« lu et approuvé » A écrire de manière manuscrite PARENT OU REPRESENTANT(E) 2	« lu et approuvé » A écrire de manière manuscrite LA PERSONNE PAYEUSE (obligatoire)

CONTRAT DE RESERVATION PERMANENT « ANNUEL » PRELEVEMENT AUTOMATIQUE UNIQUEMENT RESTAURANT SCOLAIRE – ALAE ET ALSH 2020-2021

A remplir<u>uniquement</u> dans le cas où votre enfant fréquentera régulièrement et toute l'année le Restaurant Scolaire, l'ALAE et/ou l'ASLH et que vous optez pour le Paiement par Prélèvement Automatique. Nom et Prénom de l'enfant :..... Réservation à compter du: / / Votre enfant fréquentera de façon permanente, toute l'année (Merci de cocher les cases concernées): 1- L'ALAE ☐ LUNDI MATIN ☐ MARDI MATIN ☐ JEUDI MATIN ☐ VENDREDI MATIN ☐ MARDI SOIR ☐ JEUDI SOIR ☐ LUNDI SOIR ☐ VENDREDI SOIR 2- LE RESTAURANT SCOLAIRE: □ MARDI ☐ JEUDI □ VENDREDI 3- L'ALSH DES MERCREDIS: ☐ MATIN **SANS** REPAS ☐ MATIN **AVEC** RFPAS ☐ APRES-MIDI **SANS** REPAS ☐ APRES-MIDI AVEC REPAS ☐ TOUTE LA JOURNEE ☐ SELON FICHES INTER-VACANCES PRELEVEMENT AUTOMATIQUE: > Souhaitez-vous la mise en place du prélèvement automatique (joindre un RIB et compléter le mandat de prélèvement SEPA(*) □ NON

pour vérifier la validité des données bancaires)

□ OUI □ NON

> Ou le maintien de prélèvement automatique mis en place précédemment (joindre un RIB

Signature:

(*) page suivante



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Communauté de Communes Agly-Fenouillèdes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.

<u>Débiteur</u>		<u>Créancier</u>
Référence u	nique du mandat :	
Votre Nom e	et Prénom :	
Votre Adress	e :	14, RUE DE LESQUERDE
Code Postal	:	66220 SAINT-PAUL-DE-FENOUILLET
Ville :		
Pays:		
IBAN – Numéro d'iden	ntification international du compte bancaire :	
BIC – Code internation	nal d'indentification de votre banque:	Type de Paiement : Récurrent
Fait à : Signature :		Le:
agnature .		

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.